



COMMUNIQUÉ IMPORTANT RELATIVEMENT À C-2

Val-d'Or, le 22 décembre 2009

Chers membres de l'AQAAD,

Le présent communiqué vous est transmis afin de faire à nouveau le point en ce qui concerne notre dossier relatif à la contestation constitutionnelle des nouvelles dispositions du *Code criminel* relatives à la preuve contraire en matière de conduite avec une alcoolémie excessive (C-2).

Comme vous le savez probablement, le comité exécutif du Barreau du Québec a récemment décidé de ne pas présenter de requête en jugement déclaratoire devant la Cour supérieure. Dans ce contexte, le conseil général de l'AQAAD a décidé de présenter des requêtes en intervention dans les dossiers de contestation constitutionnelle devant procéder devant la Cour du Québec à Sherbrooke et dont l'honorable juge Conrad Chapdelaine est saisi ainsi qu'à Saguenay et dont l'honorable juge Pierre Lortie est saisi. Me Éric Downs, du cabinet juridique Downs Lepage, a accepté de représenter l'AQAAD dans ces dossiers, et ce, à titre pro bono et est à préparer actuellement les requêtes en intervention qui seront présentées au courant du mois de janvier prochain. Également, sous réserve de certains aspects d'ordre financier qu'il reste à finaliser, l'AQAAD retiendra les services des experts Jean-Jacques Rousseau et Jean-Pierre Robitaille, lesquels travailleront donc en étroite collaboration avec Me Éric Downs.

L'AQAAD a provisionné certaines sommes d'argent relativement au paiement des honoraires des experts dans ce dossier et il est à prévoir qu'un fonds spécial sera également créé à ce sujet. Nous vous reviendrons avec les modalités concernant ce fonds au début du mois de janvier prochain.

Entre-temps, nous vous invitons à nous tenir au courant des dossiers relatifs aux contestations constitutionnelles dans lesquelles vous pouvez être impliqué, de façon à ce que l'AQAAD puisse effectuer un suivi adéquat de ces dossiers à travers l'ensemble du Québec.

En terminant, je profite de l'occasion pour vous transmettre à tous et toutes nos meilleurs voeux pour la période des Fêtes ainsi que pour la prochaine année, et ce, au nom de tous les membres du conseil général de l'AQAAD ainsi que de notre dévouée collaboratrice, madame Lyne Daigle.

Joyeuses Fêtes et Bonne Année 2010 !



Jacques Ladouceur, président

JL/gb